

Exposé de Robert Schuman à la conférence préparatoire à la Communauté européenne de la santé (Paris, 12 décembre 1952)

Légende: Le 12 décembre 1952, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, ouvre à Paris la conférence préparatoire sur la Communauté européenne de la santé en présence des représentants de la Belgique, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Turquie.

Source: Notes et études documentaires. Notes et documents concernant la Communauté européenne de la Santé. 18.03.1953, n° 1 718. Paris: La Documentation française.

Copyright: (c) La Documentation française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_robert_schuman_a_la_conference_preparatoire_a_la_communaute_europeenne_de_la_sante_paris_12_decembre_1952-fr-1fba65da-1ae8-45a4-beb5-e299ed4b4c6c.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Exposé de Robert Schuman à la conférence préparatoire à la Communauté européenne de la santé (Paris, 12 décembre 1952)

C'est au nom du Gouvernement français que j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance. C'est aussi au nom de cette Maison.

C'est, en effet, dans cette salle historique que bien des signatures ont été échangées depuis bientôt un siècle. Le premier traité délibéré et conclu ici fut le Traité de Paris (1856).

Parfois, ces signatures ont été éphémères. Mais la plupart d'entre elles ont marqué dans l'histoire des peuples. Surtout depuis quatre ans, une série nouvelle de traités a été inaugurée, que j'appellerai la série européenne.

Ce fut d'abord le traité instituant l'Organisation économique de coopération européenne (O.E.C.E.), née du plan Marshall. Tous les pays ici représentés appartiennent à cette Organisation dont le Conseil se réunit aujourd'hui même à son siège parisien.

Puis ce fut le tour du Conseil de l'Europe, de la Communauté du Charbon et de l'Acier, et, enfin, dernière en date, la Communauté européenne de Défense.

Quatre traités en quatre ans. C'est beaucoup. Je puis dire que c'est sans précédent.

Malgré le scepticisme et, parfois, les sarcasmes, ces résultats ont été obtenus dans un délai exceptionnellement court. Et l'idée européenne a fait, pendant ce temps, plus de progrès que pendant un siècle.

La pensée qui nous inspire aujourd'hui, et qui a présidé à la naissance de l'actuel projet français, est la suivante : les pays libres de l'Europe ne doivent pas seulement avoir pour souci le maintien de la paix, de la sécurité, la bonne organisation de leur économie ; il y a un autre souci que nous n'avons pas le droit de négliger, c'est celui de l'humain. S'il est un domaine où des efforts généreux doivent être tentés, c'est bien celui de la santé. S'il est un domaine qui semble devoir se prêter à l'unification, c'est bien celui de la lutte contre la maladie.

Les épidémies, les fléaux sociaux, ne connaissent pas de frontières.

Etablir un front commun de l'Europe contre la maladie, tel est le souci humanitaire qui a inspiré le Gouvernement Français. Il a pensé que dans la lutte contre la souffrance, il ne fallait plus faire de distinction de nationalités. La mise en commun des ressources destinées à prévenir la maladie, à soulager les malades ou les infirmes, est de nature à augmenter le bien-être moral et physique de toutes nos populations.

Comment les gouvernements responsables pourraient-ils hésiter devant la noblesse d'une telle tâche qui s'offre à eux ?

Je n'ignore pas que plusieurs organismes se proposent déjà des buts semblables. Entre eux et l'organisme projeté, il ne devrait pas y avoir conflit, mais, au contraire, collaboration efficace. Loin de d'opposer aux anciens, le nouveau leur apporterait le concours d'une institution à la fois plus restreinte et plus forte.

Au moment où le Gouvernement français avait proposé la création d'une Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, n'avait-on pas imaginé que la France se désintéresserait dorénavant du Conseil de l'Europe ? En envisageant la possibilité d'une Europe plus limitée dans ses tâches, mais plus compacte dans son développement, nous n'avons pas renoncé à une formule pour en favoriser une autre. Les récents débats du Conseil de l'Europe ont montré que des formules souples d'associations spécialisées peuvent être trouvées, qui permettraient la liaison entre nous tous, quelle que soit par ailleurs la différence de nos conceptions.

Je crois, pour ma part, que toutes initiatives sérieusement étudiées, lorsqu'elles partent d'une idée généreuse, sont utiles; que, dûment coordonnées, elles finissent par converger au mieux de l'intérêt général.

Je ne sais pas quelles sont les conclusions auxquelles vous aboutirez, les solutions que vous envisagerez. Votre présence ici est, en tout cas, le gage de votre bonne volonté, et je vous remercie d'avoir répondu à notre appel. Il vous appartient, dans une atmosphère de complète liberté, d'exposer vos vues, et je suis certain que cette première confrontation aura d'heureuses conséquences pour l'avenir de l'Europe et le bien-être de nos populations.

En ma qualité de ministre des Affaires étrangères et au nom de mon Gouvernement, je tiens à vous exprimer mes vœux les plus sincères. Je regrette de ne pouvoir assister personnellement à l'ensemble de vos travaux. M. Ribeyre, notre ministre de la Santé publique, l'initiateur du projet dont vous avez été saisis, vous expliquera plus complètement que je ne saurais le faire moi-même, la signification et les modalités de la proposition française.